

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À L'ORGANISATION DU
SPECTACLE A 1€
A SAILLY-SUR-LA-LYS
LE SAMEI 8 AVRIL 2023

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre du spectacle à 1€ « Les Irrésistibles » le samedi 8 Avril 2023 à 20h30

Vu les propositions tarifaires reçues de la société MS Office Production

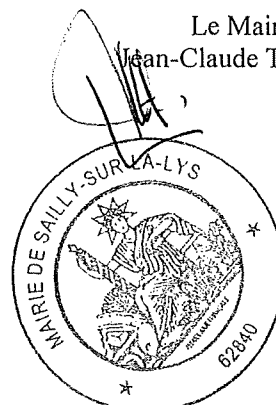
DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société MS Office Production, sise 3, rue de Téhéran à Paris (75008) un devis pour assurer le spectacle, l'éclairage et la sonorisation, soit un montant de 2 100 euros TTC

ARTICLE 3 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 2 février 2023

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS